



Rupture d'un cdd : mes droits?????

Par **inoe35**, le **27/02/2008** à **16:38**

bonjour, je voulais avoir des renseignements sur ma situation.

Voilà je suis en cdd sans terme précis depuis 2 ans et normalement il me reste encore 1 an à faire.

Mais mon ami est muté à 300km de chez nous.

Dc je voulais savoir si je peux rompre mon cdd pr ce motif là?

et si je démissionne de mon cdd pour suivre mon conjoint, est ce que mon employeur me versera qd même mes indemnités de congés payés et ma prime de précarité.

Et sinon aurai- je le droit au chômage le temps que je retrouve un emploi là bas?

Merci d'avance